

## COMMUNE DE PLUMERGAT



Séance du Conseil municipal du 03 mars 2025

Délibération n°2025/03/4

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Étaient présents :

Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT

Absents excusés

Mathilde DINARD a donné pouvoir à Claire LE GUNÉHEC, Isabelle ARZ a donné pouvoir à Dominique LE CALVEZ, Guillaume GUILLEMIN a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Samuel LE PENNEC a donné pouvoir à Henri PERRONNO

et représentés :

Secrétaire de séance : Claire LE GUNÉHEC

Date de convocation : 25 février 2025

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 et affectation du résultat

Par délibération n°2022/06/13 en date du 20 juin 2022, le Conseil municipal a décidé de mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget de la commune de Plumergat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue ainsi au compte administratif et au compte de gestion. Son vote constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales. Le CFU permet une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion, par le vote d'un seul document au lieu de deux, lesquels étaient redondants.

Le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats du CFU 2024 qui se résument ainsi :

A- Section de fonctionnement :

1) Dépenses (chargés rattachés comprises)

Chapitres	Dépenses	Prévisions	Réalisations
Chapitre 011	Charges à caractère général	875 150,00 €	759 240,77 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 873 786,00 €	1 844 881,61 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	200,00 €	107,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	639 784,00 €	556 497,07 €
Chapitre 66	Charges financières	40 357,00 €	37 465,50 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	330,58 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	16 500,00 €	15 506,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	171 984,00 €	
Chapitre 042	Opérations d'ordre (dont dotation amortissements)	265 000,00 €	246 807,94 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 887 761,00 €</b>	<b>3 460 836,47 €</b>

2) Recettes (produits rattachés compris)

Chapitres	Recettes	Prévisions	Réalisations
Chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00 €	63 401,54 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	334 500,00 €	359 765,72 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	280 004,00 €	354 033,46 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 694 476,00 €	1 714 893,81 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 158 114,20 €	1 219 805,96 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	34 221,24 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	5 000,00 €	13 358,34 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	14 938,00 €	26 656,62 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 552 032,20 €</b>	<b>3 786 136,69 €</b>

B- Section d'investissement :

1) Dépenses

Chapitres	Dépenses	Prévisions	Réalisations
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	65 120,00 €	19 852,80 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement	6 000,00 €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	555 472,00 €	276 164,92 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 230 590,00 €	858 918,12 €
Chapitre 10	Taxe d'aménagement	6 000,00 €	5 778,29 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	154 030,00 €	151 456,09 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	14 938,00 €	26 656,62 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	358 050,00 €	216 867,46 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>4 390 200,00 €</b>	<b>1 555 694,30 €</b>

## 2) Recettes

Chapitres	Recettes	Prévisions	Réalisations
Chapitre 13	Subventions d'investissement	849 257,00 €	237 002,97 €
Chapitre 16	Emprunts	803 038,00 €	- €
Chapitre 10 (10222)	FCTVA	116 697,06 €	117 418,84 €
Chapitre 10 (10226)	Taxe d'aménagement	70 000,00 €	70 112,16 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	450 000,00 €	450 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	171 984,00 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	265 000,00 €	246 807,94 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	358 050,00 €	216 867,46 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>3 084 026,06 €</b>	<b>1 338 209,37 €</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Financier Unique et quitte la séance. L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance.

### 1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Montants</b>
Dépenses	3 460 836,47 €
Recettes	3 786 136,69 €
Résultat d'exécution de l'exercice	325 300,22 €
Excédent reporté (002)	335 728,80 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>661 029,02 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Montants</b>
Dépenses	1 555 694,30 €
Recettes	1 338 209,37 €
Résultat d'exécution de l'exercice	-217 484,93 €
Excédent reporté (002)	1 306 173,94 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>1 088 689,01 €</b>

Les restes à réaliser sont les suivants :

Total des restes à réaliser en dépenses	923 883,00 €
Total des restes à réaliser en recettes	612 005,00 €
Bilan des restes à réaliser	311 878,00 €

## 2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Compte tenu des résultats dégagés par le Compte Financier Unique 2024 :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de les affecter comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Au financement de l'investissement 2025 (c/1068)	350 000,00 €
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	311 029,02 €

Sur proposition de la commission finances réunie le 24 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé sur l'analyse du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2024 du budget de la commune,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2313-1, L. 2121-31, L. 2341.1, L. 2343-1 et 2,

Vu le document budgétaire transmis par Madame le Maire,

Madame le Maire ayant quitté la séance pour le vote de l'article 1<sup>er</sup>, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel Jalu, 1<sup>er</sup> adjoint,

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal.

Article 2 : DÉCIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique 2024 tel que présenté ci-dessus.

La Secrétaire de séance,  
Claire LE GUNÉHEC.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Sandrine CADORET.

